



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. : générale  
3 novembre 2014

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la biodiversité et les  
services écosystémiques  
Troisième session**

Bonn (Allemagne), 12-17 janvier 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Programme de travail initial de la Plateforme : documents  
de cadrage des évaluations régionales sur la dégradation  
et la restauration des terres et la conceptualisation de valeurs**

**Rapport sur le processus de cadrage régional d'une série  
d'évaluations régionales et sous-régionales (produit 2 b))**

**Projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-  
régionales de la biodiversité et des services écosystémiques**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. La présente note transmet le projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques prévues au titre du produit 2 b) du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (voir annexe) Ce rapport a été élaboré par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau sur la base des résultats du processus régional conjoint de cadrage entrepris en réponse à la décision IPBES-2/5 (voir IPBES/3/6 et IPBES/3/INF/17 pour plus de précisions).

2. L'objectif du rapport de cadrage générique est de favoriser la cohérence entre les évaluations régionales/sous-régionales, tout en prenant en considération, dans le même temps, les spécificités géographiques, biologiques et sociales dans des rapports de cadrage complémentaires établis pour chaque région concernée, comme indiqué dans les documents IPBES/3/6/Add.2 à 6. Le rapport de cadrage générique pourra être utilisé par les sous-régions, voire par les pays, comme base pour l'élaboration de documents de cadrage spécifiques. Les limites géographiques de toute évaluation sous-régionale distincte et supplémentaire seront déterminées par la Plénière de façon que cette évaluation puisse faire partie intégrante du produit 2 b) du programme de travail.

3. Cette façon de procéder se justifie par la nécessité de tenir compte des variations importantes de la biodiversité et des services écosystémiques entre les régions au regard de tous les aspects du cadre conceptuel de la Plateforme. L'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux régional et sous-régional est donc impérative. Il importe également qu'un cadre commun soit utilisé afin

\* IPBES/3/1.

d'aboutir à une analyse intégrée permettant, par exemple, de déterminer l'impact de facteurs externes à une région sur ladite région et pouvant servir de base à l'évaluation mondiale à venir.

4. Des liens seront établis entre les évaluations régionales/sous-régionales, ainsi qu'entre celles-ci et l'évaluation mondiale et les évaluations thématiques et méthodologiques pertinentes afin de promouvoir la cohérence, de mettre en évidence les synergies et de cerner les problèmes interdépendants. L'approche suivie sera la suivante :

- a) Le maintien de liens entre chacune des évaluations régionales/sous-régionales sera favorisé par :
  - i) Des échanges réguliers sur les travaux pertinents en cours entre les différents groupes d'évaluation régionaux/sous-régionaux (par le biais des coprésidents chargés des rapports) ; ces échanges seront facilités par les unités d'appui technique et le secrétariat;
  - ii) La création d'une équipe de gestion conjointe, composée des coprésidents, des unités d'appui technique de chaque évaluation régionale et des membres concernés du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, se réunissant régulièrement par le biais de vidéoconférences;
  - iii) L'organisation des deuxièmes réunions des auteurs de toutes les évaluations régionales en même temps et au même endroit afin d'assurer des échanges directs entre les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les unités d'appui technique;
- b) Le maintien de liens entre les évaluations régionales et les évaluations thématiques et méthodologiques sera favorisé par :
  - i) Des échanges réguliers sur les travaux pertinents en cours entre les différents groupes, facilités par les unités d'appui technique et le secrétariat;
  - ii) L'invitation des coprésidents d'une évaluation thématique à participer, le cas échéant, aux réunions en vidéoconférence de l'équipe de gestion conjointe de l'évaluation régionale;
  - iii) L'invitation des coprésidents et des auteurs concernés à participer aux deuxièmes réunions des auteurs des évaluations régionales;
- c) Le maintien de liens entre chacune des évaluations régionales et l'évaluation mondiale sera favorisé par :
  - i) Des échanges réguliers sur les travaux pertinents en cours entre les différents groupes, facilités par les unités d'appui technique et le secrétariat;
  - ii) L'invitation des coprésidents de chacune des évaluations régionales à participer à l'atelier de cadrage de l'évaluation mondiale;
  - iii) L'invitation des coprésidents et des auteurs concernés de chacune des évaluations régionales à participer au groupe d'experts chargé de l'évaluation mondiale.

## II. Mesure suggérée

5. La Plénière voudra sans doute approuver le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et/ou sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, qui figure dans l'annexe à la présente note.

## Annexe

# Projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques

## I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et hypothèses

### A. Portée

1. L'objectif général des évaluations régionales et sous-régionales est d'analyser l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques, leurs interactions, l'impact sur le bien-être humain de la biodiversité et des services écosystémiques et des facteurs qui les menacent ainsi que l'efficacité des actions engagées pour répondre à ces enjeux, notamment le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité élaborés au titre de la Convention sur la diversité biologique<sup>a</sup>. Les évaluations porteront sur la biodiversité et les services écosystémiques terrestres, d'eau douce, côtiers et marins.

2. L'objectif des processus d'évaluation aux niveaux régional/sous-régional est de renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à ces niveaux. Les évaluations analyseront l'état des connaissances sur les interactions passées, présentes et futures entre l'homme et la nature, notamment en mettant en évidence les points de basculement potentiels, les rétroactions et les arbitrages. Le calendrier des analyses permettra de couvrir la situation actuelle et les tendances (souvent en remontant plusieurs décennies en arrière) et d'établir des projections pour l'avenir, notamment à l'horizon 2020 et 2050 en tant que principales dates cibles associées au Plan stratégique pour la diversité biologique et à la Convention sur la diversité biologique. Le cadre conceptuel de la Plateforme orientera les analyses des systèmes socioécologiques à l'œuvre à différentes périodes et dans différents lieux.

3. Les évaluations régionales/sous-régionales aborderont les questions ci-après intéressant l'action des pouvoirs publics :

- a) Comment la biodiversité et les services écosystémiques contribuent-ils à l'économie, aux moyens de subsistance et au bien-être dans les régions ?
- b) Comment l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques déterminent-ils la contribution à l'économie, aux moyens de subsistance et au bien-être dans les régions ?
- c) Quelles sont les pressions qui suscitent des modifications de l'état et des tendances de la biodiversité et des services écosystémiques dans les régions ?
- d) Quelles interventions peuvent être envisagées pour garantir que la biodiversité et les services écosystémiques continuent de contribuer à la durabilité de l'économie, des moyens de subsistance et du bien-être dans les régions?

4. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région/sous-région.

### B. Limites géographiques de l'évaluation

5. Les limites géographiques sont indiquées dans les rapports de chaque région/sous-région.

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le produit 2 b) du programme de travail de la Plateforme (décision IPBES-2/5, annexe I).

## C. Bien-fondé

6. La biodiversité et les services écosystémiques apportent des contributions essentielles à l'économie, aux moyens de subsistance et au bien-être des populations partout dans le monde. Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique visent à fournir un cadre global à l'action efficace qui s'impose d'urgence pour stopper la dégradation de la biodiversité et faire en sorte que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et en mesure de continuer à fournir les services essentiels à la diversité de la vie sur la planète, au bien-être humain et à l'éradication de la pauvreté. Ces considérations sont aussi partie intégrante de l'élaboration en cours du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable qui pourraient être formulés dans ce cadre. Les stratégies et plans d'action régionaux et/ou nationaux pour la biodiversité jouent un rôle important dans la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et leur adaptation aux conditions régionales et nationales. Tous ces efforts exigent une solide base de connaissances et des interactions plus étroites entre les scientifiques et les décideurs, auxquelles les évaluations régionales et sous-régionales peuvent apporter une précieuse contribution.

7. Les évaluations seront elles-mêmes un instrument utile pour la mise en œuvre des fonctions de la Plateforme intéressant le renforcement des capacités, la génération de connaissances et la mise au point d'outils d'aide à la décision. En outre, elles sont essentielles pour promouvoir le principe opérationnel de la Plateforme qui est d'assurer la pleine utilisation des connaissances nationales, sous-régionales et régionales, selon qu'il convient, y compris dans le cadre d'une démarche partant de la base.

8. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région/sous-région.

## D. Utilité

9. Les évaluations régionales/sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques mettront à la disposition des utilisateurs une analyse crédible, légitime, faisant autorité, globale et complète de l'état actuel des connaissances scientifiques et autres. Elles analyseront les options et les outils d'aide à la décision pour la gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans différents scénarios et rendront compte des expériences réussies, des meilleures pratiques et des leçons apprises. Elles recenseront les lacunes actuelles des capacités et des connaissances et les possibilités d'y remédier aux niveaux pertinents.

10. Les évaluations seront utiles à un éventail de parties prenantes dans les secteurs public et privé et dans la société civile. Elles présenteront des informations détaillées accompagnées d'infographies faciles à comprendre et, dans le même temps, mettront en avant, sous la forme d'un résumé à l'intention des décideurs, les principales conclusions pertinentes, mais non prescriptives, pour l'action des pouvoirs publics. Les informations seront largement diffusées, y compris en tirant parti des nouvelles technologies de l'information et des communications.

11. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région/sous-région.

## E. Hypothèses

12. Les évaluations régionales/sous-régionales s'appuieront sur les ouvrages scientifiques existants et les connaissances autochtones et locales. En tant que partie intégrante de l'analyse globale, les évaluations régionales détermineront l'état des connaissances sur des questions sous-régionales particulières. Ce bilan sera établi à partir d'ouvrages publiés, y compris la 'littérature grise', ainsi qu'en faisant appel aux académies nationales des sciences, aux instituts nationaux de recherche, aux sociétés scientifiques et à d'autres communautés de chercheurs. Les évaluations régionales/sous-régionales s'appuieront en outre sur les données et informations détenues par les institutions mondiales, régionales, sous-régionales et nationales, comme les accords multilatéraux pertinents. Un glossaire des termes sera établi pour servir de base à toutes les évaluations.

13. La composition des groupes d'experts chargés de la rédaction des différentes évaluations régionales/sous-régionales reflètera, conformément aux règles de procédure, le nécessaire équilibre géographique au sein de la région. Ces groupes interagiront les uns avec les autres ainsi qu'avec les groupes d'experts chargés des évaluations mondiales, thématiques et méthodologiques et avec les équipes spéciales sur les connaissances et les données, les systèmes de connaissances autochtones et locaux et le

renforcement des capacités. Les groupes d'auteurs pourront s'appuyer sur le guide pour la production et l'intégration des évaluations (voir IPBES/3/INF/4)<sup>b</sup>.

14. Parmi les hypothèses sous-tendant les évaluations régionales/sous-régionales figure notamment la disponibilité à la fois d'experts en mesure et désireux d'apporter tout le soutien voulu à l'initiative et de ressources financières nécessaires. On suppose que des financements directs et en nature ainsi qu'un appui technique suffisants seront disponibles pour l'élaboration et la mise en œuvre des évaluations.

15. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région/sous-région.

## II. Plan des chapitres

### Chapitre 1 : Définition du contexte

16. Le chapitre 1 passera en revue les questions pertinentes pour l'action des pouvoirs publics dans chaque région et sous-région et précisera comment chaque évaluation répond au cadre conceptuel. Il expliquera comment l'évaluation traite des questions stratégiques, notamment celles liées à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il présentera les aspects régionaux et sous-régionaux des problématiques prioritaires identifiées par la Plateforme, comme la dégradation et la restauration des terres, les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation durable de la biodiversité. Il décrira également les méthodes et les approches utilisées dans l'évaluation, notamment pour la prise en compte des différents systèmes de connaissance, et décrira comment l'évaluation doit permettre de mettre en évidence les incertitudes et lacunes dans les données et connaissances, et les moyens d'y remédier.

### Chapitre 2 : Bienfaits de la nature pour l'homme et qualité de vie

17. Le chapitre 2 portera sur les sous-ensembles du cadre conceptuel intitulés « Bienfaits de la nature pour l'homme » et « Bonne qualité de vie », et les flux entre eux. Il déterminera les valeurs des bienfaits de la nature, eu égard notamment à l'interdépendance entre la biodiversité, les fonctions écosystémiques et la société, ainsi que l'état, les tendances et l'évolution future des biens et services écosystémiques et des dons de la nature. Il évaluera également les différents effets que les modifications intervenant dans les bienfaits de la nature ont sur la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la sécurité des moyens de subsistance et la santé, et passera en revue les problèmes d'équité, notamment l'équité entre les générations, les relations sociales, la spiritualité et l'identité culturelle, dans l'optique de la biodiversité et des services écosystémiques. Ce chapitre, qui répond au but stratégique D du Plan stratégique pour la diversité biologique, abordera les questions intéressant les trois Objectifs d'Aichi (14, 15 et 16) associés à ce but stratégique.

### Chapitre 3 : État, tendances et évolution future de la biodiversité et des services écosystémiques sous-tendant les bienfaits de la nature pour l'homme

18. Le chapitre 3 portera sur le sous-ensemble « Nature » du cadre conceptuel, mettant en évidence les composants et les flux ayant une incidence sur les « Bienfaits de la nature pour l'homme ». Il permettra d'évaluer les connaissances sur les tendances passées et actuelles et la dynamique future de la biodiversité et des écosystèmes ainsi que l'incidence de ces évolutions sur les principaux biens et services écosystémiques identifiés dans le chapitre 2. Il analysera à la fois la diversité structurelle et fonctionnelle des écosystèmes et la diversité génétique, et prendra en compte les habitats fragiles et les zones sensibles ainsi que les espèces revêtant une importance et un intérêt particulier, comme celles couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les espèces migratrices et les espèces menacées visées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les prévisions disponibles sur les tendances actuelles seront également présentées. Le chapitre étudiera en outre la façon dont les changements touchant la « Nature » ont une incidence sur les « Bienfaits de la nature pour l'homme ». Ce chapitre, qui répond au but stratégique C du

<sup>b</sup> Ce guide donne des indications sur les questions d'échelle, les indicateurs, les facteurs d'incertitude, l'utilisation des principales méthodologies (analyse de scénario, prise en compte de la valeur), les moyens de tirer parti des outils et méthodes d'aide à la décision et l'identification des besoins de capacité et des lacunes dans les données et les connaissances, ainsi que sur les protocoles concernant l'intégration des divers systèmes de connaissances.

Plan stratégique pour la diversité biologique, abordera les questions intéressant les trois objectifs d'Aichi (11, 12 et 13) associés à ce but stratégique, ainsi que les aspects pertinents de l'Objectif d'Aichi 14.

#### **Chapitre 4 : Facteurs de changement directs et indirects, eu égard à différents points de vue sur la qualité de vie**

19. Le chapitre 4 portera sur les sous-ensembles du cadre conceptuel intitulés « Institutions, gouvernance et autres facteurs indirects » et « Facteurs directs », et les flux entre eux. Il analysera l'état et les tendances ainsi que les évolutions futures des facteurs indirects, en s'attachant en particulier à ceux qui touchent la « Nature » et les « Bienfaits de la nature pour l'homme » en tant que conditions préalables à une « Bonne qualité de vie ». Il évaluera l'état et les tendances des facteurs directs, ainsi que l'incidence que ces facteurs peuvent avoir sur la « Nature » eu égard aux prévisions futures, et passera en revue les interactions entre les facteurs directs et les facteurs indirects. Dans les facteurs indirects figurent les changements de politique, les changements dans l'activité économique, l'évolution démographique, les facteurs sociopolitiques, culturels et religieux et les progrès technologiques. Dans les facteurs directs entrent la transformation des habitats, l'utilisation des ressources aquatiques - y compris par la pêche – les pratiques de gestion des terres, l'utilisation des espèces sauvages, la pollution, les espèces exotiques envahissantes, les impacts des changements climatiques sur la nature et les événements extrêmes. Ce chapitre, qui répond au but stratégique B du Plan stratégique pour la diversité biologique, abordera les questions intéressant les objectifs d'Aichi (5, 6, 7, 8, 9 et 10) associés à ce but stratégique.

#### **Chapitre 5 : Analyse intégrée et transversale des interactions de la nature et de la société**

20. Le chapitre 5 portera sur tous les sous-ensembles et flux du cadre conceptuel. Il s'appuiera sur l'analyse du chapitre précédent et aura largement recours pour cette analyse à l'établissement de scénarios et de modèles. Il sera axé sur les questions clés auxquelles la société devrait être confrontée au cours des 40 prochaines années et qui détermineront la dynamique des interactions entre la société et la nature. Il comportera une analyse intégrée et transversale cette dynamique, y compris les rétroactions, les synergies, les décalages temporels, les points de basculement, la résilience, les interrelations entre les régions et les arbitrages. Il examinera différentes voies possibles vers le développement durable et, dans cette optique, passera en revue les modifications intervenues dans les trajectoires de plusieurs facteurs et le rôle joué par les synergies, les arbitrages et le comportement adaptatif.

#### **Chapitre 6 : Options en matière de gouvernance, de dispositions institutionnelles et de processus décisionnel public et privé à différentes échelles et dans différents secteurs**

21. Sur la base de l'analyse présentée dans les chapitres précédents, le chapitre 6 sera consacré au sous-ensemble du cadre conceptuel intitulé « Institutions, gouvernance et autres facteurs indirects », et aux flux entre ces éléments. Il exposera les différentes options offertes aux décideurs aux niveaux régional et sous-régional, en réponse au scénario décrit dans les chapitres précédents, notamment le chapitre 5. Parmi ces options figureront différents instruments d'action, outils du marché, pratiques de conservation et de gestion et accords internationaux et régionaux, qui seront étudiés à différentes échelles spatiales et temporelles, en passant du niveau international à celui des communautés autochtones et locales et des ménages. L'efficacité des options concernant les associations et alignements de politiques dans les systèmes de gouvernance polycentrique sera évaluée afin de déterminer qui en bénéficiera et qui en supportera le coût. Le chapitre analysera les enjeux futurs en matière d'utilisation durable et de conservation dans les secteurs clés de chaque région, et évaluera les options pour l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les stratégies de réduction de la pauvreté et la comptabilité nationale. L'analyse couvrira les incitations, les subventions dommageables à la biodiversité, les mesures propices à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques et les actions engagées pour assurer des modes de production et de consommation durables dans l'optique de la biodiversité et des services écosystémiques. Le chapitre identifiera également les environnements favorables et les contraintes à l'adoption de politiques et les leçons apprises à cet égard, notamment les solutions et les méthodes pour renforcer l'efficacité et répondre aux besoins de développement des capacités. Il couvrira les questions intéressant le but stratégique A du Plan stratégique pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi qui lui sont associés (1, 2, 3 et 4).

22. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région et sous-région.

### III. Séries de données de base

23. Les évaluations régionales s'inspireront d'un large éventail de bases de données concernant toutes les composantes du cadre conceptuel. Une des activités essentielles à entreprendre dans le cadre des évaluations régionales/sous-régionales consistera à mettre en évidence des séries de données pertinentes, notamment celles établies pour des travaux en cours et prévus et provenant de diverses sources, entre autres des institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, des projets de recherche, l'analyse d'ouvrages scientifiques et les connaissances autochtones et locales. Le cadre commun sur les normes en matière de données mis au point par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données sera appliqué à toutes les évaluations afin de faciliter les comparaisons intra et inter-régionales et sous-régionales. L'équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux fournira des directives et des procédures pour l'analyse et l'utilisation des connaissances autochtones et locales. La capacité de mener à bien ces tâches sera renforcée par la formation, le partage des connaissances et la collaboration entre les sous-régions et les pays, selon que de besoin.

24. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région/sous-région.

### IV. Partenariats et initiatives stratégiques

25. Conformément aux principes opérationnels de la Plateforme, les partenariats jouent un rôle important pour éviter les chevauchements et promouvoir les synergies avec les activités en cours. La collaboration et les partenariats stratégiques contribueront à la réalisation des évaluations régionales/sous-régionales. Ils pourraient favoriser la fourniture d'un appui scientifique et technique, la mise à disposition de base de données, de rapports et d'un soutien administratif, le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'établissement de réseaux, l'accumulation de données d'expérience dans la réduction du fossé entre science et politique et une meilleure connaissance de la coopération avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux. Les partenariats stratégiques revêtiront un caractère formel et informel et le maintien de l'équilibre géographique sera assuré lors de leur constitution. Une liste de partenaires stratégiques possibles sera dressée lors de la phase de lancement de chaque exercice d'évaluation régional/sous-régional.

26. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région/sous-région.

### V. Structure opérationnelle

27. La structure opérationnelle la plus apte à soutenir une évaluation régionale/sous-régionale donnée devra être identifiée. Une unité d'appui technique, travaillant au sein du secrétariat, pourrait être établie pour chaque évaluation régionale/sous-régionale afin de coordonner les travaux.

### VI. Déroulement et calendrier des travaux

28. Le tableau ci-après récapitule le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour réaliser les évaluations.

<i>Date</i>	<i>Évaluations régionales/sous-régionales</i>
<b>2014</b>	
Troisième trimestre	Cadrage des évaluations régionales/sous-régionales
Quatrième trimestre	Une demande d'aide en nature (par exemple, des unités d'appui technique) pour les évaluations régionales/sous-régionales est adressée aux gouvernements et aux autres parties prenantes aux fins de l'examen des offres reçues par la Plénière à sa troisième session
	Le rapport de cadrage détaillé est adressé aux gouvernements et aux autres parties prenantes pour examen par la Plénière à sa troisième session
<b>2015</b>	
Premier trimestre	À sa troisième session, la Plénière approuve la réalisation des évaluations régionales/sous-régionales, examine les offres potentielles d'appui technique en nature pour chacune des évaluations régionales/sous-régionales et prie le Bureau et le secrétariat d'établir les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en place l'appui technique

Premier trimestre	Demandes de candidatures pour les postes de coprésidents, d'auteurs coordonnateurs principaux, d'auteurs et d'éditeurs-réviseurs pour les évaluations régionales/sous-régionales (10 semaines)
Deuxième trimestre	Le secrétariat dresse des listes de candidats (2 semaines)
Deuxième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau choisissent les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs et les éditeurs-réviseurs pour les évaluations régionales/sous-régionales (1 semaine)
Deuxième trimestre	Les candidats retenus sont contactés, les créneaux manquants sont comblés et la liste des coprésidents, des auteurs et des éditeurs-réviseurs est finalisée (4 semaines); durant cette période, les coprésidents, l'unité d'appui technique et le secrétariat se réunissent pendant 3 jours pour finaliser le choix des auteurs et des éditeurs-réviseurs et leur déploiement entre les différentes évaluations régionales/sous-régionales
Troisième trimestre	Premières réunions des auteurs pour examiner les plans annotés et finaliser la répartition des tâches entre eux pour les évaluations régionales/sous-régionales
<b>2016</b>	
Premier trimestre	Élaboration des avant-projets de chapitres pour les évaluations régionales/sous-régionales (6-7 mois); ces avant-projets sont adressés au secrétariat (unités d'appui technique) et aux présidents régionaux
Premier trimestre	Rassemblement des chapitres dans les avant-projets d'évaluations régionales/sous-régionales, avec des sections sous-régionales, le cas échéant (6 semaines)
Deuxième trimestre	Avant-projets des évaluations régionales/sous-régionales adressés aux experts pour examen (6 semaines)
Deuxième trimestre	Regroupement par le secrétariat/les unités d'appui technique des observations reçues sur les avant-projets d'évaluations régionales/sous-régionales pour envoi aux auteurs (2 semaines)
Deuxième et troisième trimestres	Préparation des deuxièmes projets de chapitres et des avant-projets de résumés à l'intention des décideurs pour les évaluations régionales/sous-régionales (5 mois)
Troisième trimestre	Deuxièmes réunions des auteurs (coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs-réviseurs seulement) en un même lieu pour finaliser les deuxièmes projets de toutes les évaluations régionales/sous-régionales (6 jours)
Quatrième trimestre	Rassemblement des chapitres dans les deuxièmes projets d'évaluations régionales/sous-régionales avec des sections sous-régionales, le cas échéant, ainsi que des avant-projets correspondants de résumés à l'intention des décideurs (2 mois)
Quatrième trimestre	Deuxièmes projets d'évaluations régionales/sous-régionales et avant-projets de résumés à l'intention des décideurs adressés aux gouvernements et aux experts pour examen (2 mois)
<b>2017</b>	
Premier trimestre	Regroupement des observations reçues sur les deuxièmes projets d'évaluations régionales/sous-régionales et les avant-projets de résumés à l'intention des décideurs pour envoi aux auteurs (2 semaines)
Premier et deuxième trimestres	Préparation des troisièmes projets de chapitres pour les évaluations régionales/sous-régionales et des deuxièmes projets de résumés à l'intention des décideurs (5 mois)
Premier et deuxième trimestres	Troisièmes réunions des auteurs (en présence des éditeurs-réviseurs) pour finaliser les évaluations régionales/sous-régionales et les résumés à l'intention des décideurs eu égard aux observations reçues des gouvernements et des experts
Troisième trimestre	Dernières modifications apportées au texte des évaluations régionales/sous-régionales et aux résumés correspondants à l'intention des décideurs (1 mois)
Troisième trimestre	Traduction des résumés à l'intention des décideurs dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (1 mois)
Quatrième trimestre	Présentation des évaluations régionales/sous-régionales, y compris les traductions des résumés à l'intention des décideurs, aux gouvernements pour examen final avant la Plénière (6 semaines)
Quatrième trimestre	Dernières observations des gouvernements sur les résumés à l'intention des décideurs pour examen par les auteurs avant la Plénière
<b>2018</b>	
Janvier 2018 (à confirmer)	La Plénière approuve/accepte les évaluations régionales/sous-régionales, y compris les résumés à l'intention des décideurs



## VII. Coûts estimatifs

29. Le tableau ci-après indique les coûts estimatifs associés à la réalisation de l'évaluation et de l'établissement du rapport correspondant dans une région. Ces coûts seront ajustés en fonction de la nature et de l'ampleur escomptées des activités nécessaires à l'évaluation régionale.

<i>Année</i>	<i>Postes de dépense</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût (en dollars des États- Unis)</i>
2015	Réunion du comité de gestion (2 coprésidents, le chef de l'unité d'appui technique, le secrétariat)	Coûts de la réunion	0
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	11 250
	Première réunion des auteurs (100 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux)	Coûts de la réunion (1 semaine, niveau régional, 100 participants) (25 % en nature)	18 750
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (75 x 3 000 dollars)	225 000
Appui technique	2 postes d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	150 000	
2016	Deuxième réunion des auteurs (30 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs-réviseurs))	Coûts de la réunion (1 semaine, niveau international, 30 participants) (25 % en nature)	11 250
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (23 x 3 750 dollars)	86 250
	Appui technique	2 postes d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	150 000
2017	Troisième réunion des auteurs (110 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs)	Coûts de la réunion (1 semaine, niveau régional, 110 participants) (25 % en nature)	18 750
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (83 x 3 000 dollars)	247 500
	Appui technique	2 postes d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	150 000
2018	Participation des coprésidents à la cinquième session de la Plénière	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (2 x 3 750 dollars)	7 500
	Diffusion et sensibilisation régionale (résumé à l'intention des décideurs (3 x 10 pages) et rapport (200 pages))	Traduction des résumés à l'intention des décideurs dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies, publication et sensibilisation	117 000
<b>Total</b>			<b>1 193 250</b>

## VIII. Communication et sensibilisation

30. Le rapport de l'évaluation régionale/sous-régionale et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés sous forme électronique. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et sera imprimé à la demande. Ces rapports seront postés sur le site Internet de la Plateforme. La diffusion ciblera toutes les parties prenantes à la Plateforme et sera adaptée en fonction des intérêts particuliers des différents utilisateurs.

## **IX. Renforcement des capacités**

31. Un objectif clé des évaluations régionales est de renforcer les capacités nécessaires à la réalisation d'évaluations aux niveaux régional et sous-régional et d'initier un exercice plus large de développement des capacités au niveau communautaire, qui se poursuivra une fois l'évaluation terminée. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités apportera son concours aux évaluations régionales/sous-régionales, notamment grâce à la mise en œuvre du programme proposé de bourses, d'échanges et de formation qui est présenté dans le document IPBES/3/3<sup>c</sup>. Les évaluations régionales/sous-régionales permettront d'identifier un pool d'experts, auxquels il pourra être fait appel pour soutenir les activités de renforcement des capacités associées à la Plateforme.

32. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région/sous-région.

---

---

<sup>c</sup> Parmi les différents éléments de ce programme, on peut citer l'octroi de bourses, un programme de détachement temporaire de personnel et d'échange d'individus, un système de mentorat et des programmes de formation.